

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Démission du Conseiller communal Olivier Arni :**

**décision courageuse, mais les problèmes restent entiers.**

*Les Vert'libéraux de la Ville de Neuchâtel prennent acte de la démission du Conseiller communal Olivier Arni et lui rendent hommage d'avoir finalement pris cette décision courageuse mais nécessaire, considérant que la poursuite de son mandat était devenue politiquement intenable, à partir du moment où les faits sont établis et ont été reconnus.*

Ils s'étonnent en revanche beaucoup que la nouvelle n'ait pas été communiquée, par l'intéressé ou le parti socialiste, en primeur aux élu-es plutôt qu'à la presse, par exemple dans le cadre de la séance de la commission financière de la Ville, qui a pourtant siégé jeudi soir, avec un objet concernant la situation de la Société de Navigation à l'ordre du jour.

Cette affaire démontre la pertinence des propos du groupe Vert'libéraux/PDC, qui avait été le premier à dénoncer via une interpellation urgente en juin dernier, les problèmes institutionnels que cette affaire a révélé, notamment les doubles mandats de conseillers communaux professionnels, qui portent le risque de conflits d'intérêts et de dégâts d'image croisés entre la société concernée et l'exécutif de la Ville. Ces questions attendent des réponses indépendamment de la démission de M. Arni.

Il devrait être évident que la fonction de Conseiller communal à temps plein requiert certaines compétences de base de gestion de la chose publique, et exige en tout temps le respect de critères légaux, mais aussi éthiques stricts.

Relevons au passage que les problèmes concernant la Société de Navigation et sa filiale Cap Gourmand restent entiers.

Et la suite ?

La vacance du siège d'Olivier Arni pose une fois encore le problème du système électoral actuellement pratiqué par la commune de Neuchâtel, qui prévoit la désignation des viennent-ensuite sur la liste du parti de la personne qui quitte son poste en cours de législature.

Indépendamment des qualités des personnes concernées, ce système est choquant en ce qu'il fait accéder à l'exécutif des personnes qui n'ont explicitement pas eu les faveurs des électrices et des électeurs, quand bien même elles étaient candidates. On a même vu la situation où tous les viennent-ensuite d'une liste se sont désistés pour faire la place à un représentant d'un parti, finalement élu tacitement.

Les Vert'libéraux avaient soulevé la question en 2015, via un projet de modification de la loi sur les droits politiques, visant à instaurer une élection majoritaire pour les exécutifs de communes de plus de 10'000 habitants. L'obligation n'a pas été retenue, mais le Grand Conseil a admis en mars 2016 que

les communes puissent renoncer à la désignation automatique des viennent-ensuite lors d'une vacance.

Les Vert'libéraux proposeront donc une révision du règlement communal pour introduire l'élection par le peuple au système majoritaire de l'exécutif communal et, en tous les cas, viseront à supprimer la désignation automatique des viennent-ensuite si le système proportionnel devait être maintenu.

Ces modifications, si elles sont adoptées par le Conseil général, ne pourront cependant pas intervenir avant la prochaine législature : nous ne pouvons que regretter que les autorités en place en 2016 n'aient pas immédiatement profité de la modification législative cantonale pour adapter le règlement communal.

Pour toute question :

Sylvie Hofer Carbonnier, cheffe du groupe Vert'libéraux/PDC au Conseil général,

076 559 54 93

Valentin Botteron, Secrétaire Général PVL-NE,

076 515 82 32

**Parti vert'libéral**  
Section cantonale neuchâteloise  
Avenue de Bellevaux 24  
2000 Neuchâtel  
ne@vertliberaux.ch  
www.ne.vertliberaux.ch